



## AGENDA

### Lundi 9 décembre :

- 15h : Élection au fauteuil 2 de la section Philosophie  
Communication de Didier-Roland TABUTEAU : « Le Conseil d'État aujourd'hui »
- 18h : Remise du prix Thibaudet (salon Bonnefous – *sur invitation*)
- 18h30-19h40 :  
Conférence de l'Institut : **Pierre Brunel** « Don Juan dans la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle » (auditorium)

### Mardi 10 décembre :

- 15h : Hommage à François Guizot (sous la coupole - *sur invitation*)  
**X. Darcos** : « Guizot, le vrai pionnier de l'école pour tous »  
**J.C. Casanova** : « Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques »

### Jeudi 12 décembre :

- 17h : Remise des prix de la Fondation Lus & Politia (salon Bonnefous – *sur invitation*)

## DÉPÔT D'OUVRAGES

- S. Sur** dépose *Engrenages. La guerre d'Ukraine et le basculement du monde* de Pierre Lellouche (Odile Jacob, 2024, 327 p.)
- H. Gaymard** dépose de Christian Destremau *Ibn Saoud : Seigneur du désert, roi d'Arabie* (Perrin, 2024, 384 p.)



## Séance du lundi 2 décembre

Le président Bruno Cotte appelle aux honneurs de la séance Jérôme Clément, ancien président d'Arte, Jean Maia, Secrétaire général du Conseil constitutionnel et le professeur Laurent Neyret, directeur de cabinet du président du Conseil constitutionnel.

Le président salue également Daniel Turp, correspondant de la section Législation, droit public et jurisprudence, venu du Québec.

Il accueille les élèves de Terminale du lycée Alain du Vésinet qui assistent aujourd'hui à la séance de l'Académie.

Le président salue également ses confrères Pierre Mazeaud, président du Conseil constitutionnel de 1998 à 2007 et Renaud Denoix de Saint-Marc, ancien membre du Conseil constitutionnel.

## ÉLECTION

Le président fait ensuite procéder à l'élection prévue ce jour.

Bernard Arnault est élu au fauteuil 1 de la section Économie politique, statistique et finances, laissé vacant par le décès de Denis Kessler. Il est élu au premier tour par 27 voix sur 40 votants. Bernard Arnault est président-directeur général du groupe LVMH et propriétaire de différents médias comme Les Échos, le Parisien ou Radio Classique.

## « Le Conseil constitutionnel en 2024 »

### Laurent Fabius

Président du Conseil constitutionnel

Le Président Laurent Fabius, qui quittera le Conseil constitutionnel le 7 mars prochain et à la tête duquel il a accédé le 8 mars 2016, évoque cette institution dont le rôle dans notre République est aujourd'hui décisif, les pouvoirs étendus et la nature juridictionnelle affirmée, alors qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Plusieurs avancées successives ont fait du Conseil constitutionnel ce qu'il est aujourd'hui, alors qu'initialement, dans l'esprit des concepteurs de la Constitution de 1958, celui-ci – qualifié d'ailleurs de « conseil » et non de « cour » – n'était pas une juridiction et sa vocation première consistait simplement à contrer les éventuels empiètements du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif.

Trois étapes majeures ont marqué cette évolution. D'abord, la décision du 16 juillet 1971 par laquelle le Conseil se déclare compétent pour censurer une disposition législative qui méconnaîtrait non seulement le texte de la Constitution mais aussi son préambule, un principe de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou encore du Préambule de la Constitution de 1947, auquel s'ajoutera ensuite la Charte de l'Environnement pour constituer le « bloc de constitutionnalité ».

Ensuite, la révision constitutionnelle de 1974, initiée par Valéry Giscard d'Estaing, qui permet à 60 députés ou sénateurs de saisir le Conseil.

Enfin, l'introduction en 2008 de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), offrant à tout citoyen la possibilité de contester une loi devant le Conseil. Aujourd'hui, la QPC représente 80 % de l'activité du Conseil, avec un tiers des dispositions contestées déclarées non conformes. Laurent Fabius a également détaillé les multiples fonctions du Conseil, comme le contrôle de la constitutionnalité des lois, le jugement des élections nationales, ou encore le contrôle des référendums. Ces décisions, toujours rendues dans des délais stricts, ont permis de garantir des principes fondamentaux tels que la liberté d'expression, l'égalité,

la laïcité, ou encore le droit de grève. Enfin, il a souligné que le Conseil, bien que disposant de moyens modestes (85 employés pour un budget de 14 millions d'euros), s'appuie sur un corpus de jurisprudence riche, construit au fil de 700 affaires traitées sous son mandat. Il a conclu en affirmant que les décisions du Conseil, rendues au nom de la Constitution et non des individus, s'imposent à tous, incarnant une autorité juridique incontestée.

Laurent Fabius explique avoir consulté plusieurs personnalités du monde juridique dès le début de son mandat. De cette consultation, trois axes prioritaires se sont dégagés : consolider le droit, moderniser les méthodes, et ouvrir le Conseil sur les plans national et international. La consolidation du droit s'est traduite par les décisions que le Conseil a été amené à prendre dans des domaines très divers tels que la reconnaissance de la valeur constitutionnelle du principe de fraternité (2018), les modalités d'une lutte contre la haine en ligne (2018), les limites constitutionnelles de l'état d'urgence sanitaire (2020), l'affirmation de l'identité constitutionnelle de la France (2021) ou bien la protection des générations futures sur les questions environnementales (2023). Il évoque également les décisions récentes ayant suscité des réactions vives, comme celles sur la retraite (2023) et l'immigration (2024). Ces affaires montrent une tendance à juger les décisions du Conseil sur des critères politiques plutôt que juridiques et la difficulté de séparer analyse juridique et sensibilité politique dans les débats publics. Laurent Fabius insiste sur la collégialité du Conseil, où les décisions sont prises par la collégialité des 9 membres.

La modernisation des méthodes du Conseil concerne ses pratiques de travail et de jugement. Parmi ces évolutions figurent la clarification du style rédactionnel des décisions, avec l'abandon de l'ancien « considérant » au profit de paragraphes plus lisibles, la disparition des mystérieuses « portes étroites » et l'instauration d'un dialogue entre les membres du Conseil et les parties lors des audiences publiques, diffusées sur Internet. Un règlement intérieur de procédure a été adopté en 2022 pour le contrôle a priori des lois, permettant des débats contradictoires enrichis par l'audition des parlementaires ayant déposé une saisine. En parallèle, le Conseil a modernisé ses outils numériques, avec notamment un site QPC interactif, une refonte de la gestion des décisions, et un Schéma stratégique d'intelligence artificielle.

Le Conseil a pris des initiatives pour sortir de sa « tour d'ivoire juridique » et rendre son activité plus accessible sur le plan national. Parmi ces mesures la publication d'un rapport annuel d'activité chaque 4 octobre et l'organisation d'audiences publiques en région, dédiées aux QPC.

Sur le plan international, l'objectif était double : mieux connaître les pratiques des autres juridictions et accroître le rayonnement du Conseil à l'étranger. Bien que le Conseil se concentre sur la constitutionnalité des lois et non leur conformité aux normes internationales, il a renforcé ses échanges avec plusieurs institutions : une collaboration renforcée avec la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe et les Cours latines d'Italie, d'Espagne et du Portugal, un dialogue approfondi avec les Cours européennes de Luxembourg (CJUE) et de Strasbourg (CEDH). Ces relations n'altèrent en rien l'indépendance du Conseil, mais enrichissent son analyse grâce aux échanges avec des homologues sur des questions souvent internationales et interdisciplinaires. Laurent Fabius souligne que le droit français reste un élément clé du rayonnement de la France.

Si le Conseil constitutionnel accomplit un travail essentiel, certaines évolutions méritent d'être envisagées. Certains souhaitent une réforme radicale fusionnant le Conseil constitutionnel avec le Conseil d'État et la Cour de cassation, suivant le modèle de la Cour suprême américaine. D'autres pistes, plus mesurées, concernent la désignation des membres du Conseil. Le débat porte également aussi sur la compétence juridique des membres. Contrairement à d'autres pays, aucune qualification spécifique n'est exigée en France. En se concentrant sur l'avenir, quatre pistes méritent d'être examinées pour renforcer le rôle des membres du Conseil : supprimer la catégorie des membres de droit, c'est-à-dire les anciens présidents de la République - disposition aujourd'hui anachronique - ; exiger une solide compétence juridique pour les membres, comme dans la plupart des démocraties avancées ; instaurer un délai de viduité pour les membres venant de l'exécutif ou du Parlement, afin de mieux distinguer droit et politique ; accroître la parité femmes-hommes, sachant que la représentation féminine reste faible malgré des progrès récents.

Depuis 66 ans, les étapes franchies par le Conseil constitutionnel, sa jurisprudence, ainsi que les efforts de modernisation et d'ouverture, ont fait de lui une institution majeure. Pourtant, un mouvement critique émerge, en France comme ailleurs, reprochant aux juges constitutionnels de décider à la place du peuple, voire contre la Constitution elle-même. Cette critique invite à réfléchir sur la nature du constitutionnalisme et de la Constitution. Le constitutionnalisme, instauré après les tragédies totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle, repose sur l'idée qu'un modèle démocratique avancé doit protéger les droits fondamentaux, à commencer par la dignité humaine. Si la loi exprime la volonté générale, elle doit néanmoins respecter la Constitution, ce cadre qui « nous tient ensemble » et structure nos sociétés démocratiques. Les juges constitutionnels, loin de s'imposer au législateur, ont pour mission de vérifier que la loi ne viole pas la « loi des lois ». Enfin, l'élection américaine récente illustre les risques d'une absence de garanties solides. Alors que ce pays, longtemps modèle des démocraties, montre des failles dans la séparation des pouvoirs, qui peut affirmer que la France en serait immunisée ? Le Conseil constitutionnel demeure, en ce sens, une garantie essentielle de l'État de droit et de la démocratie.

À l'issue de sa communication Laurent Fabius répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **E. Roussel, Y. Gaudemet, D. Turp, S. Sur, J. de Larosière, H. Korsia, J.C. Casanova, G. de Menil.**

## IN MEMORIAM

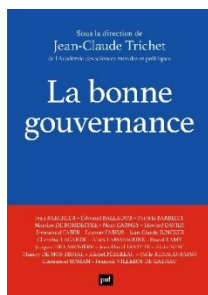


Le 25 novembre, l'Académie a rendu hommage à Anne Muratori-Philip, correspondante de la section Histoire et Géographie, décédée le 8 novembre 2024.

Née le 1er novembre 1943 à Pamiers, Anne Muratori-Philip avait été élue le 23 septembre 2002 à la place de Max Clos. Docteure en sciences de l'information, diplômée de l'Institut des sciences politiques, d'histoire et d'histoire de l'art, elle avait accompli une brillante carrière de journaliste et grand reporter au *Figaro*, où elle a été longtemps responsable de la rubrique Histoire du *Figaro littéraire*. Dans les pages de ce quotidien, elle a défendu le patrimoine, la culture et les lettres et s'est efforcé de faire écho des activités de l'Institut de France. Auteur d'ouvrages historiques qui rencontrèrent le succès, Anne Muratori-Philip a publié plusieurs ouvrages historiques, s'intéressant

notamment aux grands monuments emblématiques de la ville de Paris et de l'histoire de France. Après une monographie de l'Hôtel des Invalides (1989, puis 1992 pour la 2e édition), elle a publié en 2007 une histoire de l'Arc de Triomphe. Mme Muratori Philip était aussi biographe. Elle est l'auteur d'une remarquable étude sur le roi Stanislas Leszczyński, ouvrage salué par la critique, paru en 2005 aux éditions Robert Laffont sous le titre *Stanislas Leszczyński, aventurier, philosophe et mécène des Lumières*. Elle avait rejoint le jury des Prix et Bourses de la Fondation Napoléon en 1995 et y avait siégé jusqu'en 2019. Anne Muratori-Philip était chevalier de l'Ordre national du Mérite.

## VIE DE L'ACADEMIE



Le lundi 2 décembre a été organisée, avec la librairie de l'Institut, une séance de dédicace par **Jean-Claude Trichet** de son ouvrage *La bonne gouvernance*, (Puf, 2024) (salon des conversations).



## Prix de la Fondation des Travaux Historiques et Scientifiques



La 6<sup>ème</sup> édition des prix de la Fondation des Travaux Historiques et Scientifiques, abritée à l'Académie et qui regroupe l'École nationale des Chartes et le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, s'est déroulée lundi 25 novembre. Le prix de thèse a été attribué à deux lauréats *ex aequo* : Louise Dorso pour sa thèse : « La rencontre de la péninsule Arabique et de l'espace mésopotamien à travers les sources cunéiformes (853-106 avant J.-C.) » et Morgan Belzic pour sa thèse : « Les sculptures funéraires de Cyrénaïque ». Le prix des sociétés savantes a été attribué à *La Société historique et archéologique du Périgord* dont le président Dominique Audrierie, était représenté par le Chancelier de l'Institut, **Xavier Darcos**, lui-même membre de cette société ; et à *La Société d'Histoire de Chinon Vienne & Loire* représentée par son président Jean-François Desmazières. Outre le Secrétaire perpétuel, **Bernard Stirn**, président du jury, plusieurs membres du jury étaient présents : **Georges-Henri Soutou** et **Lucien Bély**.

## Prix Théodule Ribot

Lundi 2 décembre, le prix Théodule Ribot a été remis à Sébastien Goudeau par Olivier Houdé.

Ce prix, est décerné par le Comité National Français de Psychologie Scientifique (CNFPS) en partenariat avec le magazine *Cerveau et Psycho*, à une jeune chercheuse ou à un jeune chercheur en psychologie dont les travaux ont permis des avancées significatives sur le plan théorique ou des applications, et ont bénéficié d'une reconnaissance internationale.

## PUBLICATION

**Serge Sur** a coordonné le dernier numéro de la revue *Questions internationales*, n° 128, déc. - janvier 2025, consacré aux Armes nucléaires - Le retour de la menace, et rédigé l'Ouverture, "Armes nucléaires, nouvelle saison".

« Depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, face à des dangers accrus liés à la prolifération – Corée du Nord, Iran –, à la montée en puissance de la Chine, la probabilité d'emploi d'armes nucléaires sur un champ de bataille est devenue plus forte. D'où un retour de la menace atomique et de sa perception, dans un contexte de méfiance généralisée, dominé par l'unilatéralisme et les défis, où l'on ne négocie plus rien.

La dissuasion nucléaire semble avoir joué un rôle crucial dans la limitation du risque de conflit majeur depuis 1945 mais est aujourd'hui contestée de toutes parts. Pourra-t-elle encore jouer ce rôle au XXIe siècle ?

Ce numéro de *Questions internationales* analyse la destruction de l'ordre nucléaire du XXe siècle et le désordre nucléaire émergent au XXIe siècle. Il s'intéresse par ailleurs au regain de la menace nucléaire. Les dynamiques de prolifération occupent désormais une place centrale et nourrissent les ambitions d'acteurs émergents tels que l'Iran, la Corée du Nord, l'Arabie Saoudite ou encore la Turquie. Dans un monde en proie à de profonds bouleversements, comment éviter une escalade incontrôlable ? La course aux armements nucléaires est relancée, avec la Russie, les États-Unis et la Chine en première ligne. Cette compétition pose la question cruciale de l'équilibre des forces et des risques afférents. En effet, la dissuasion nucléaire, longtemps considérée comme un facteur de paix, est aujourd'hui remise en question. Quels sont les défis qui pèsent sur son efficacité ? »



## DISTINCTIONS



Le 14 novembre à New York, **Dominique Senequier** a reçu l'Eisenhower Global Citizenship Award, devenant la première Française à être honorée pour son engagement en responsabilité sociale et développement durable.

## VIE DE L'INSTITUT DE FRANCE



A l'invitation du ministère de la Culture, le secrétaire perpétuel **Bernard Stirn** interviendra, ce vendredi 6 décembre, à l'auditorium André et Liliane Bettencourt lors d'un colloque intitulé « Quelles politiques pour nos langues ? » à l'occasion des trente ans de la Loi Toubon. Il conclura, à partir de 17 heures, la deuxième table ronde intitulée « Une loi pour le 21e siècle ».



**Jean-Claude Casanova** interviendra le 10 décembre prochain à la Commémoration nationale de la mort de François Guizot prévue sous la coupole de 15h à 17h. Le thème de son intervention sera « Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques ».

## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

### « La justice pénale internationale est à un moment charnière »



Une tribune signée de **Bruno Cotte** a été publiée dans « Le Monde » daté des 24 – 25 novembre 2024 (Dimanche Lundi) sous le titre « *La justice pénale internationale est à un moment charnière* ».



Le président était avec Me Catherine Mabille, avocate au barreau de Paris, et Me François Roux, avocat au barreau de Montpellier, l'invité de l'émission « Esprit de Justice » sur France Culture le 20 octobre 2024 à 20 h sur le thème « Faut-il juger les accusés de la Cour pénale internationale en leur absence ? ».

## Ukraine, Roumanie, Géorgie, les avancées de Poutine



Dans l'émission Commentaire du 30 novembre dernier, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé la situation à l'est de l'Europe avec le politologue Bruno Tertrais.

## Relations internationales



Le 9 décembre, le Figaro a publié une tribune de **Serge Sur** intitulée "Pour peser dans la compétition intellectuelle mondiale, intégrons un cursus de Relations internationales à l'université".



Dans son dernier Hors-série, le Figaro a consacré un dossier à Clint Eastwood - Le dernier des géants. L'académicien y a publié un article intitulé, "La loi de la jungle", p. 144-151. Puis le Figaro a organisé, le 12 novembre, une table ronde après la projection à l'Arlequin du dernier film de Clint Eastwood, Juré n° 2, à laquelle il a participé.

## Une morale en mutation



Dans un podcast de France Culture, **Rémi Brague** a évoqué l'éloignement des sociétés contemporaines d'une "morale commune", remplacée par un moralisme rigide. Il souligne l'importance de repenser les fondements moraux pour préserver le dialogue et l'indulgence.

## Avenir du Québec



Daniel Turp a accordé une entrevue au magazine *Law 360* publié le 14 novembre dernier sous le titre « Removal of untranslated English decisions on website won't end novel lawsuit against SCC: plaintiff ».



Le correspondant a publié dans *l'Action nationale* le 13 novembre dernier un texte intitulé « Penser la politique étrangère d'un Québec indépendant ».+



Le 11 novembre dernier, le Professeur de droit a publié un article dans le journal *Le Devoir* intitulé « Droits collectifs Québec veut aller de l'avant avec sa poursuite ».

## À SAVOIR



**Jean-Robert Pitte** a ouvert le colloque « Vin, signature d'un territoire et d'un terroir » à Pau, ce 23 novembre, marquant la clôture du centenaire de l'Académie de Béarn.



**Daniel Andler** a participé à un débat des Rencontres de la Sorbonne - Cité de la réussite le 23 novembre. Il était l'invité de la MSH Sud de Montpellier le 26 novembre, et était interrogé par Olivier Tinland dans le cadre d'une "Conversation des Sciences".



Il a présenté l'édition italienne de son livre, *Il duplice enigma. Intelligenza artificiale e intelligenza umana* (Einaudi, 2024) dans le cadre d'une tournée organisée par les services culturels français les 18-22 novembre, à Rome (librairie Spazio Sette), Bologne (Alliance française puis Département de philosophie de l'Université de Bologne), Turin (Faculté de droit et sciences politiques Luigi Einaudi).



**Hervé Gaymard** a introduit un colloque co-organisé par le CEA et la Fondation Charles de Gaulle intitulé « La dissuasion nucléaire française depuis De Gaulle » le 26 novembre dernier à l'Hôtel national des Invalides.



**Jacques de Larosière** a donné, le jeudi 28 novembre dernier, un colloque à la Banque de France sur l'évaluation des effets de la politique monétaire suivie depuis 20 ans sur l'économie européenne. Il lui avait été demandé d'analyser cette question à la suite de 20 ans de taux très bas, voire négatifs.



Il est intervenu le jeudi 28 novembre à une table ronde par TNP et le Cercle de la Régulation et de la Supervision Financière intitulée « CRSF - TNP - Les Histoires de Demain : Comment réussir le sursaut de l'Europe ? ».



Le gouverneur honoraire de la Banque de France a présenté son livre sur le déclin français à l'Institut Rexecode le mercredi 27 novembre dernier



Jeudi 28 novembre, **Jean-Claude Trichet** a prononcé un discours sur la politique monétaire lors du dîner de l'Euro 50 tenu à la Banque de France.



Les 27, 28 et 29 novembre à Bercy, il a présidé le Comité de sélection des Spécialistes en Valeurs du Trésor.



Vendredi 22 novembre à Hong Kong, le gouverneur honoraire de la Banque de France est intervenu par vidéo dans le cadre du colloque organisé par l'International Finance Forum (dont il est coprésident du Conseil international). Le sujet traité était la politique monétaire mondiale



Jeudi 21 novembre à Francfort, **Jean-Claude Trichet** a prononcé une « President's Lecture » sur la situation économique et financière actuelle en Europe et dans le monde dans le cadre de la 27eme Euro Finance Week.



Mercredi 13 novembre à Londres, il a participé à un colloque sur le « ciblage direct d'inflation » avec Claudio Borio, ancien économiste en chef de la Banque des Règlements Internationaux.



Mardi 12 novembre à Londres, **Jean-Claude Trichet** a prononcé un discours sur le succès de l'Euro lors d'un dîner organisé par le « Reform Club ».

## PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



**Bernard Stirn** participera ce samedi 7 décembre à l'Assemblée nationale à une table ronde sur la protection des droits et libertés en France organisée par l'Association des professeurs d'Histoire-Géographie et par l'association Parlons démocratie.



**Haïm Korsia** participera à une matinée exceptionnelle des *Chemins de la Foi* pour célébrer la réouverture de Notre-Dame de Paris. Les responsables religieux discuteront du symbole de solidarité et de reconstruction que représente cet édifice, avec une messe retransmise en direct le 8 décembre sur France 2.

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.